



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2024

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21H45

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Le 23 janvier 2024, à vingt heures minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire.

Nom des élus présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, MAURAS Thierry, REY Laurent, GENDRY Sébastien, MOCAËR Martial, RAMEL Nathalie

Absents excusés donnant pouvoir : JOLY-CRETOIS Valérie donne pouvoir à Mme BIGNON Véronica

Absents excusés Mme LECONTE Christine et JUSTOME Catherine

Secrétaire de séance : GENDRY Sébastien

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024.

Mme Le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Mme Le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 7 conseillers. Mme Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs attribués conformément aux règles en vigueur :

Nombre de pouvoirs : un

Mme Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal envoyé le 18/01/2024 du conseil municipal du 23 janvier 2024

---

Remarques-Observations-Interventions : Néant

Vote pour l'approbation du PV :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE : Néant

Ordre du jour

**CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
BIGOTTIERE A LA SÉANCE ORDINAIRE**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Municipal

Mardi 23 janvier 2024

**20h00, Salle du tilleul.**

Ordre du jour

Présentation de l'Atlas de la biodiversité par CPIE

Délibération pour le tarif de location de la salle des fêtes pour le personnel communal et une journée complémentaire.

Délibération pour une demande de DETR et son plan de financement.

Délibération pour désigner un élu référent CIAS pour la Petite enfance, Enfance et jeunesse.

Délibération pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Questions diverses :

Courrier de la Préfecture concernant la délibération sur les frais de scolarité.

Voirie rencontre du 16 décembre 2023.

Livraison pain restauration scolaire

Les vœux.

A la Bigottière, le 17/01/2024  
Le Maire, Véronica BIGNON



Pas de remarques sur l'ordre du jour

En préambule du conseil Municipal, Mme Le Maire a proposé au CPIE de Mayenne de présenter l'Atlas de La Biodiversité Communale (ABC) de La Communauté de Communes de l'Ernée. M. Remi BOUTELOUP, chargé de mission du CPIE a animé la réunion. M. Quentin CRÉTOIS (conseiller bocage et biodiversité) représentait la Communauté de Communes de l'Ernée. La Communauté de Communes de l'Ernée a souhaité initier ce projet pour connaître, valoriser et préserver le patrimoine naturel du territoire, grâce au soutien du CPIE Mayenne, association environnementale depuis plus de 15 ans.

Un ABC est une démarche qui vise à connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel d'une commune ou communauté de communes ;

Les objectifs de l'ABC sont :

- La sensibilisation & mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques et des citoyens aux questions de la biodiversité.
- L'amélioration des connaissances de la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques.
- L'intégration des enjeux, faciliter la prise en compte de la biodiversité.

Animation du programme :

- Rencontres communales pour organiser une réunion par commune en début du programme pour présenter les actions de l'ABC et définir un élu référent sur la commune.
- Un comité de pilotage qui aura lieu après la rencontre de toutes les communes pour présenter le programme ABC et organiser des réunions de restitution 4 et 1 réunion communautaire.

La Communication

- Via le site internet communal et communautaire et du CPIE
- Des propositions d'articles pour les journaux communaux, création d'un support circulant sur le territoire Objectif d'informer et de mobiliser la population, exemple, une bâche à disposer sur un lieu fréquenté de la commune.

La mobilisation des naturalistes

- Mobilisation des lycéens de Rochefeuille, mobilisation des citoyens par un Week-end naturaliste Programmé en 2024.

La mobilisation des scolaires

- Les 20 écoles du territoire ont reçu un mail pour bénéficier gratuitement du programme suivant : Une intervention du CPIE au printemps. Un accompagnement durant l'année pour observer la biodiversité de l'école et une intervention en fin d'année pour faire le bilan et valoriser l'engagement de la classe.
- Sensibiliser les enfants aux enjeux de biodiversité, les accompagner sur l'inventaire de la biodiversité de leur école avec l'outil iNaturalist

La mobilisation du grand public

- Animations via un stand du CPIE sur 5 grands événements du territoire
- Une animation tout public par commune Réparties sur 2024 et 2025 (Lieu de l'animation à définir)

La mobilisation des élus et agents

- Découverte de la biodiversité et des richesses de la commune, des enjeux du territoire.
- Mobilisation des élus et agents (1/2 journée de prévue par commune)

La mobilisation des agriculteurs

- Concours prairies fleuries en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne sur des prairies permanentes > 1 ha
- Concours local sur le règlement national avec 4 plantes bio-indicatrices minimum (liste nationale) Constitution d'un jury - évaluation sur la grille nationale

#### Analyse cartographique

- Définir des zones à prospecter. Une première visite de terrain hivernale puis plusieurs passages de terrain en deux ans et sur les parcelles pré-identifiées Caractérisation des parcelles à prospecter en période favorable Possibilité aussi d'inventorier des sites à la demande de la commune 6,5 jours d'inventaire par commune sur 2024-2025 Sur des parcelles publiques et privées Autorisation de pénétration dans les propriétés privées Propriétaires privés informés via le bulletin communal & communautaire et par un point presse CCE / CPIE. Possibilité aussi d'inventorier des sites à la demande de la commune 6,5 jours d'inventaire par commune sur 2024-2025

#### Compilation des données issues des inventaires

- Cartographie des enjeux communaux
- Rédaction d'un rapport communal Bilan des observations sur la commune

M. GENDRY questionne M. Bouteloup sur l'organisation des visites dans les propriétés privées et de leur conduite en présence d'un cheptel dans les champs. M. Bouteloup répond que les visites se feront avec l'accord des propriétaires et demande le soutien de la commune pour cela. Il précise qu'il ne rentrera pas dans un champ occupé par des animaux. M. Bouteloup rappelle la nécessité de nommer un élu référent. La présentation finie, les deux intervenants quittent la salle du conseil.

#### **Délibération pour fixer un tarif de location de la salle des fêtes pour les employés communaux titulaires. Délibération 2024-01**

Mme Le Maire propose que les conseillers municipaux délibèrent à la possibilité de proposer le tarif communal de la location de la salle des fêtes pour l'ensemble des agents titulaires employés sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à la majorité, que les employés communaux titulaires louent la salle des fêtes sur la même grille de location que les habitants de la commune. Ceci serait limité à une location par an.

Vote à main levée

#### Remarques-Observations-Interventions :

M. Grendry précise que comme pour les primes, il ne souhaite pas que les agents bénéficient de cet avantage et vote contre. M. Mocaër ne soutient pas cet avantage, estimant qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune et vote contre.

- Adoption à la majorité.

---

**Délibération pour une demande de subvention DETR/DSIL pour l'Aménagement d'un cheminement sécurisé pour les scolaires. Délibération 2024-02 AR Annule et remplace la délibération déposée suite à une erreur de saisie.**

Mme Le Maire expose le projet de sécurisation pour l'aménagement d'un cheminement sécurisé pour les scolaires dont le coût prévisionnel est de 33 290.20€ sur la base de devis.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une demande de subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation à l'investissement local DSIL. Mme le maire précise que ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat de Ruralité de Relance et de transition Ecologique pour le Territoire de La Communauté de Communes de l'Ernée.

L'échéancier Prévisionnel :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01 juin 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 juillet 2024

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Collectivité : LA BIGOTTIERE  
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : l'Aménagement d'un cheminement sécurisé pour les scolaires

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<i>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</i>				
Nature des dépenses <small>les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</small>	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
<b>Sous-total MOE/Études</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Travaux ou acquisitions</b>			A détailler le cas échéant	
Préparation du chantier		2 583,00 €		
Travaux préliminaires		2 530,20 €		
Assainissement des eaux pluviales		2 644,00 €		
Bordures		14 443,50 €		
Trottoir		5 026,00 €		
Voirie		4 899,50 €		
Mise à niveau		1 089,00 €		
signalisation		75,00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		33 290,20 €	0,00 €	0,00 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>33 290,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	9 987,06 €	30,00%
DSIL		sollicité	2 045,10 €	6,14%
FNADT				0,00%
Autres aide État	Amendes de Police	acquis	14 600,00 €	43,86%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		26 632,16 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		6 658,04 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		6 658,04 €	20,00%
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>33 290,20 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 33290.20 € HT  
Approuve le plan de financement exposé  
Autorise Mme Le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des Co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**ADOPTE** à l'unanimité

Remarques-Observations-Interventions :  
Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

---

**Délibération pour fixer un tarif de location de la salle des fêtes pour un jour complémentaire lors de week-ends prolongés. Délibération 2024-03**

Mme le Maire propose, en raison du calendrier et des week-ends prolongés, et des demandes reçues en mairie, de définir le tarif d'une journée de location (commune et hors commune) en complément du tarif du weekend classique.

Après délibération, le conseil municipal propose le tarif de 70€ pour une journée complémentaire au weekend classique pour les locataires qui résident à La Bigottière et 95€ pour les habitants hors commune.

Vote à main levée

Remarques-Observations-Interventions :  
Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

---

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles,  
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales  
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales,  
Vu la délibération du Conseil communautaire N° 2022-159 en date du 29 novembre 2022 actant d'une part la dénonciation par anticipation du Contrat enfance jeunesse 2019-2022 et d'autre part la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) 2022-2026  
Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS de l'Ernée N° 2022-029 en date du 14 décembre 2022 actant d'une part la dénonciation par anticipation du Contrat enfance jeunesse 2019-2022 et d'autre part la CTG 2022-2026  
Vu la délibération du Conseil municipal N°2022-48actant d'une part la dénonciation par anticipation du Contrat enfance jeunesse 2019-2022 et d'autre part la CTG 2022-2026  
Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS de l'Ernée N° DL-2023-32 décidant l'installation des instances de pilotage de la CTG 2022-2026 et par extension du dispositif GMR,  
CONSIDERANT l'ambition n°4 du projet de territoire 2020-2026 porté par la CCE et validé par délibération du 5 juillet 2021, en séance du Conseil communautaire,

CONSIDERANT que l'article 6 de la CTG stipule la mise en place d'une gouvernance et ses modalités minimum de collaboration entre les parties signataires pour mener à bien les objectifs de la CTG 2022-2026,  
CONSIDERANT que la CTG et GMR accompagnent les élus dans leurs choix et orientations politiques et apportent des financements complémentaires aux collectivités pour enrichir l'offre de services aux familles,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des maires en date du 12 décembre 2023

→ **DECIDE** d'installer les instances de pilotage de la CTG 2022-2026 et du dispositif GRM que sont le Comité technique et le Comité de pilotage selon le schéma joint à la présente.

→ VALIDE leurs compositions et rôles respectifs.

→ Ne **DESIGNE pas d'élus** référent « Petite enfance-enfance-jeunesse » parmi les conseillers municipaux pour siéger au sein du Comité de pilotage de la CTG 2022-2026 et du dispositif GMR.

Remarques-Observations-Interventions :

Aucun élu ne souhaite être désigné comme référent auprès de la Communauté de communes de l'Ernée. Les élus pensent que les réunions deviennent trop nombreuses à La Communauté de communes de l'Ernée et demandent un investissement du temps personnel trop important.

---

### **Délibération renouvellement de la ligne de trésorerie – Crédit Agricole** **Délibération n° 2024-05**

Madame Le Maire présente un courrier du Crédit agricole que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 14/02/2024. Madame Le Maire fait lecture des conditions de renouvellement : Montant 50 000 €. Madame Le Maire rappelle que les crédits de trésorerie sont destinés à permettre aux ordonnateurs une meilleure maîtrise de leurs flux financiers et un assouplissement des rythmes de paiement.

Durée : 12 mois, Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +0.30%

Index actuel = -0.550%, floré à O\*, soit un taux min. de 0.30%

Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et terme échu par débit d'office,  
Commission d'engagement : 0.20% l'an prélèvement à la mise en place

Frais de dossier : Néant,

Déblocage : Par le principe de crédit d'office, Calcul des intérêts : sur 365 jours,

Minimum de tirage : 7600€

**ADOPTE** à l'unanimité le renouvellement de la ligne de Trésorerie

Vote à main levée

Remarques-Observations-Interventions :

Adoption à l'unanimité

---

### Questions diverses

Financement des élèves domiciliés à la Bigottière et scolarisés à l'école du sacré cœur à Andouillé.

Les maires du RPI ont fait une demande auprès de la Préfecture de La Mayenne pour être entendus. La Préfecture proposera une réunion rassemblant toutes les écoles impactées. Un dossier commun entre les trois communes a été déposé auprès du service préfectoral. Mme Le maire est dans l'attente de la date du RDV.

Chemin de la FENERIE : Suite à la rencontre, l'entreprise Eurovia viendra au printemps reprendre le point à temps défectueux. Il est prévu d'effectuer une demande aux entreprises Eurovia et Séché pour évaluer le montant des travaux de point à temps à venir de travaux point à temps et réfection de voirie

La Boulangerie de Fontaine Daniel a fermé. Pour rappel, elle livrait la maison de retraite et servait pour notre commune de point de livraison pour le pain destiné à la restauration scolaire. La commune d'Alexain a prévu de prendre comme nouveau prestataire la boulangerie La Tendresse pour la maison de retraite. De ce fait, Mme Le Maire propose de prendre ce même artisan boulanger pour le pain de la restauration scolaire.

L'employé communal de la Bigottière continuera à prendre le pain en même temps que les repas à domicile.

Puisqu'il est défini par la commune d'Alexain que ce sera leur employé communal qui se chargera du transport (Andouillé-Maison de retraite), il est proposé que l'employé communal de La Bigottière soit le relais durant les vacances ou absence de l'employé d'Alexain.

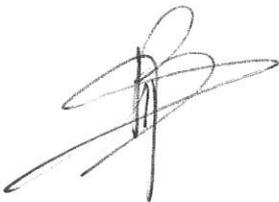
Pour le restaurant scolaire, un rendez-vous est prévu avec le prestataire actuel le 1<sup>er</sup> février 2024 -11h et avec un autre prestataire, RESTORIA le 21 février - 11h. Mme Le Maire propose à M. Mocaër, vu son expertise sur le sujet, d'y participer. M. Mocaër prend en note les dates.

Mme Le Maire donne RDV aux conseillers vers 9h15 pour la préparation de la salle pour les vœux 2024.

Fin de séance 21h45

Mme Le Maire

Bignon Véronica



Le secrétaire de séance

Gendry Sébastien

